

## FICHE DE COLLECTE

Dans le cadre d'une demande de contrat de complément de rémunération BGS17CR, nous vous demandons de compléter cette fiche et de nous la retourner accompagnée des documents à fournir, avant la prise d'effet du contrat. Tout dossier incomplet ou comportant un document erroné vous sera retourné.

**i** Veuillez noter que la justesse et la complétude des informations et documents communiqués est déterminant dans le délai de rédaction de l'avenant de prise d'effet (dans le cas d'une signature par anticipation) ou du contrat, et donc, dans le délai de facturation.

N° du contrat<sup>1</sup> :

Raison sociale du producteur :

Nom de l'installation:

Code INSEE de l'installation :

Numéro de contrat réseau :

IDC (Enedis) ou EIC (RTE) <sup>2</sup> :

Nom de l'interlocuteur :

Adresse postale de l'interlocuteur :

Tél de l'interlocuteur :

Mail de l'interlocuteur :

Mail pour l'envoi des données de comptage :

| DOCUMENT A FOURNIR <u>AVEC LA FICHE DE COLLECTE</u>   |                          |
|---|--------------------------|
| Extrait Kbis<br>(siège social et installation)  | <input type="checkbox"/> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation sur l'honneur d'absence de travaux antérieure à la DCC</li> <li>• Attestation sur l'honneur de l'absence d'une entreprise en difficulté<sup>3</sup></li> <li>• Attestation sur l'honneur de l'absence d'injonction de récupération d'une aide d'État en exécution d'une décision de la Commission européenne déclarant une aide illégale et/ou assortie du montant à rembourser et, le cas échéant, de la part de ce montant déjà remboursé</li> </ul> |                          |

<sup>1</sup> Si connu

<sup>2</sup> Si connus. Dans le cas contraire, ces informations devront être communiquées ultérieurement et avant la prise d'effet du contrat.

<sup>3</sup> Au sens de la communication de la Commission européenne 2014/C 249/01 du 31 juillet 2014 relative aux lignes directrices concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers

|  |
|--|
| <b>INFORMATIONS A COMMUNIQUER</b><br>Au plus tard 15 jours avant la prise d'effet du contrat |
| <b>Date souhaitée de prise d'effet du contrat</b>  |
| <b>DOCUMENT A FOURNIR AVANT LA PRISE D'EFFET DU CONTRAT</b>                                  |
| <b>Un RIB</b><br>accompagné de la fiche identification RIB ci-jointe                         |
| <b>Attestation de conformité de l'installation</b>   |

**Date :**

**Cachet de l'entreprise et signature :**